

Dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation unique au titre de la Loi sur l'Eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2017–2021) du bassin du Thouet dans les Deux-Sèvres



RESUME NON TECHNIQUE

Dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2017–2021) du bassin du Thouet dans les Deux-Sèvres

RESUME NON TECHNIQUE

Octobre 2017

Partenaires techniques et financiers :



Version	Date	Nom et signature du (des) rédacteur(s)	Nom et signature du vérificateur
1	26/010/2017	Caroline DUPONT	Yannick GELINEAU

Sommaire

1. PREAMBULE	4
2. DEFINITION DU PROGRAMME D' ACTIONS	5
2.1. Réflexion et critères de sélection	5
2.1.1. Etat écologique et délai d'atteinte.....	5
2.1.2. Caractérisation des masses d'eau selon le taux d'étagement	6
2.1.3. Bilan du CTMA 2011-2015	7
2.1.4. Echanges avec les acteurs	8
2.1.4.1. Comités de pilotage et maître d'ouvrage	8
2.1.4.2. Avis des partenaires techniques et financiers	9
2.2. Définition d'objectifs pour un nouveau CTMA	10
2.2.1. Réflexion et critères de sélection	10
2.2.2. Propositions d'enjeux et d'objectifs	10
2.3. Priorités d'intervention pour un nouveau CTMA	11
2.4. Les projets retenus	12
2.5. Les actions proposées	13
2.6. Les indicateurs de suivi	15
2.7. Communication, animation-sensibilisation	15
2.7.1. La communication	16
2.7.2. L'animation et la sensibilisation	17
2.8. Partenaires et co-signataires du CTMA.....	18
2.9. Estimation financière	19
2.10. Financements possibles	20
2.10.1. Subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	20
2.10.2. Subventions du Conseil Départemental	21
2.10.3. Subventions de la Région	21
2.10.4. Répartition des aides prévisionnelles.....	21
3. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'ORIENTATION	23
3.1. SDAGE Loire-Bretagne	23
3.2. SAGE Thouet.....	24
3.3. DOCOB Natura 2000 « Bassin du Thouet amont ».....	25
3.4. Autres outils.....	25
4. SYNTHESE.....	26

1. PREAMBULE

L'article R214-6 du code de l'environnement (chapitre 4, point e) prévoit l'élaboration d'un résumé non technique du contenu du programme d'actions :

Le Thouet est un affluent de la Loire en rive gauche, qui s'écoule majoritairement dans le département des Deux-Sèvres, et conflue à Saint-Hilaire-Saint-Florent en Maine-et-Loire, en aval de Saumur. Dans le but d'améliorer la qualité de la ressource en eau et de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, le SMVT a décidé dès 2011 de lancer une étude préalable à un contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur le Thouet et ses affluents dans les Deux-Sèvres.

Le CTMA est un engagement commun entre l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental, la Région et une ou plusieurs collectivités dans le cadre d'un programme pluriannuel (5 ans) de restauration et d'entretien des cours d'eau et/ou des zones humides. L'outil permet d'obtenir des subventions (jusqu'à 80% d'aides publiques) pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques et favorise donc une démarche globale sur une entité cohérente : le bassin versant. Il nécessite la réalisation d'une étude préalable pour définir le futur programme d'intervention.

Le SMVT exerce sa compétence sur les 42 communes riveraines des cours d'eau qu'il gère dans le cadre du CTMA : le Thouet depuis sa source jusqu'à la limite départementale avec le Maine-et-Loire, ainsi que les bassins du Palais, du Gâteau, de la Cendronne et du Cébron soit environ plus de 250 km de rivières.

Le présent dossier clôture le programme d'actions prévisionnel élaboré pour la période 2017-2021 à la demande SMVT et réalisé par le bureau d'études Aquascop. Il fait suite au bilan du CTMA 2011-2016 et au diagnostic physique des affluents du Thouet réalisé en juillet 2016.

Pour rappel, la mission confiée par le SMVT se décomposait en plusieurs phases :

- La première phase de l'étude a permis de dresser un bilan des actions menées depuis 2011. Ce bilan s'appuie sur une analyse bibliographique des données disponibles ainsi que sur une synthèse écologique à l'aide des indices biologiques disponibles. Pour être complet, le bilan a intégré une analyse financière et une enquête de satisfaction auprès des acteurs locaux (élus, usagers et riverains).
- La deuxième phase correspond à l'étude préalable à l'aménagement de 4 sites hydrauliques sur le Thouet dans les Deux-Sèvres : le plan d'eau des sources, le plan d'eau d'Empince, la chaussée du moulin de Crevant et la chaussée de Pommiers. Le bureau d'études Setec-Hydratec réalisant cette mission singulière.
- La troisième phase fut consacrée à la reconnaissance exhaustive de certains affluents du Thouet du site Natura 2000 du Thouet amont, permettant de récolter les informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic physique précis via l'utilisation du Réseau d'Evaluation des Habitats. L'évaluation de la qualité physique des cours d'eau a également été menée par le maître d'ouvrage, notamment sur le compartiment berges / ripisylve du bassin du Cébron.
- La quatrième phase de l'étude permet sur la base du bilan du précédent CTMA (phase 1) et des diagnostics récents (phase 3) de proposer un nouveau programme d'actions hiérarchisé pluriannuel sur la période 2017-2021.
- Enfin, la cinquième et dernière phase consiste à rédiger les dossiers réglementaires nécessaires à l'instruction des procédures Loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général correspondant à l'ensemble des actions programmées.

2. DEFINITION DU PROGRAMME D' ACTIONS

2.1. REFLEXION ET CRITERES DE SELECTION

Pour aider à la réflexion puis à l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel, un premier travail doit consister à dégager les enjeux puis les objectifs de chaque masse d'eau en considérant les contraintes et attentes à l'échelle du bassin : règlementaires, environnementales, sociétales notamment.

La définition d'enjeux puis d'objectifs attachés aux milieux aquatiques d'un territoire s'appuient sur :

- les paramètres risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique ;
- le délai d'atteinte prévisionnel du bon état défini par le SDAGE Loire-Bretagne ;
- une bonne connaissance de l'état global (écologique, hydromorphologique, physico-chimique) des masses d'eau et/ou cours d'eau principaux mais également de leurs évolutions ces 5 dernières années ;
- la présence de sites patrimoniaux naturels (sites Natura 2000...) ;
- le bilan technique, financier et social du précédent CTMA et ses enseignements ;
- l'avis des élus, des usagers et riverains recueillis lors de l'enquête de satisfaction réalisée en phase bilan ;
- les préconisations des partenaires technico-financiers ;
- le respect des usages et des usagers.

2.1.1. Etat écologique et délai d'atteinte

La DCE définit des objectifs de « bon état » ou de « bon potentiel » des eaux à l'échéance 2015, 2021 ou 2027. Elle s'appuie pour cela sur un système de classement des cours d'eau (ou segments de cours d'eau) en entités appelées masses d'eau. Pour chaque masse d'eau, le SDAGE définit la probabilité d'atteindre le bon état des eaux sur 2 aspects :

- le bon état écologique (paramètres biologiques et physicochimiques) ;
- le bon état chimique (substances prioritaires, substances dangereuses).

Il définit ensuite les objectifs environnementaux, c'est-à-dire les délais estimés pour atteindre le bon état sur chaque masse d'eau. D'après le tableau page suivante, aucune masse d'eau du Thouet n'a atteint le bon état en 2015 ; les délais d'atteintes sont donc reportés à 2021 ou à 2027.

Le Thouet et ses affluents sont concernés notamment par des risques d'ordre morphologique, hydrologique et relatifs à la présence de nombreux obstacles à l'écoulement. Les objectifs fixés visent l'atteinte du bon état écologique en 2021 pour le Gateau, la Cendronne et le Thouet de Thouars jusqu'à la confluence avec l'Argenton. Les autres masses d'eau ont un objectif fixé à 2027.

Le tableau qui suit présente les informations déterminantes par masse d'eau tandis qu'en annexe les états biologiques et physico chimiques sont précisés.

Tableau 1 : Objectifs et délais des masses d'eau selon le SDAGE 2016-2021

Code ME	Intitulé masse d'eau	Délai d'atteinte	Etat Ecologique	Paramètres en risque de non atteinte	Paramètres justifiant le report en 2021 ou 2027
FRGR0437	Le Thouet et ses affluents depuis la source jusqu'au Tallud	2027	5	Obstacles à l'écoulement Hydrologie	Faisabilité technique
FRGR0440	Le Palais et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	2027	4	Micropolluants Obstacles à l'écoulement Hydrologie	Coûts disproportionnés, Faisabilité technique

Code ME	Intitulé masse d'eau	Délai d'atteinte	Etat Ecologique	Paramètres en risque de non atteinte	Paramètres justifiant le report en 2021 ou 2027
FRGR0438a	Le Thouet depuis le Tallud jusqu'à la confluence avec le Cébron	2027	4	Macropolluants Morphologie Obstacles à l'écoulement Hydrologie	Coûts disproportionnés, Faisabilité technique
FRGR0438b	Le Thouet depuis la confluence du Cébron jusqu'à Thouars	2021	4	Morphologie Obstacles à l'écoulement Hydrologie	Faisabilité technique
FRGR1988	Le Gateau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	2021	4	Pesticides Morphologie Obstacles à l'écoulement Hydrologie	Faisabilité technique
FRGR2005	La Cendronne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	2021	3	Morphologie Obstacles à l'écoulement	Faisabilité technique
FRGR0438c	Le Thouet depuis Thouars jusqu'à la confluence avec l'Argenton	2021	5	Macropolluants Pesticides Morphologie Obstacles à l'écoulement Hydrologie	Faisabilité technique
FRGR1527	Le Cébron et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du Cébron	2027	3	Macropolluants Morphologie Obstacles à l'écoulement Hydrologie	Faisabilité technique
FRGR1966	La Raconnière et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du Cébron	2027	3	Morphologie Hydrologie	Faisabilité technique
FRGR1993	La Taconnière et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du Cébron	2027	3	Hydrologie	Faisabilité technique

2.1.2. Caractérisation des masses d'eau selon le taux d'étagement

L'évolution des taux d'étagement, sur la durée du CTMA, est faible. Les aménagements d'ouvrages permettant de restaurer tout ou partie de la ligne d'eau rencontrent de nombreux freins (réglementaires et humains en particulier). La masse d'eau du Thouet aval montre une réelle évolution grâce à une phase expérimentale d'abaissement de la ligne d'eau entreprise en 2013, toutefois ce taux reste très élevé.

Rappelons qu'à contrario du chevelu hydrographique, le cours principal du Thouet est influencé par une succession d'ouvrages structurants affectant la qualité morphologique sur plusieurs dizaines kilomètres. Ainsi le cours principal depuis le Tallud jusqu'à la confluence avec la Loire (soit 4 masses d'eau), présente des taux d'étagement élevés.

L'altération morphologique des cours d'eau et des habitats imputable aux ouvrages (transformation des faciès, colmatage des fonds, ralentissement des vitesses d'écoulement...) est en revanche plus modérée sinon faible pour les affluents du Thouet et son cours principal à l'amont du réseau (excepté localement).

Tableau 2 : Evolution des taux d'étagement sur le territoire

Secteur géographique	Masse d'eau	2010 (Serama)	2016 (Aquascop)	Evolution
Le Thouet amont	FRGR437 – Le Thouet et ses affluents depuis la Source jusqu'au Tallud	35 % ^a	30%	-5 %
	FRGR0440 - Le Palais et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	29 %	28%	-1 %
	FRGR0438a - Le Thouet depuis le Tallud jusqu'à la confluence avec le Cébron	87 %	85%	-2 %
Le Thouet médian	FRGR0438b - Le Thouet depuis la confluence avec le Cébron jusqu'à Thouars	75 %	/	/
	FRGR1988 - Le Gâteau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	19 %	16 %	-3 %
	FRGR2005 - La Cendronne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	4 %	3%	-1 %
	FRGR0438c - Le Thouet depuis Thouars jusqu'à la confluence avec l'Argenton	121 %	/	/
Les affluents de la retenue du Cébron	FRGR1527 – Le Cébron et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du Cébron	1 % ^b	/	/
	FRGR1966 La Raconnière et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du Cébron	NC	/	/
	FRGR1993 – La Taconnière et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du Cébron	NC	/	/

a : sur le cours principal uniquement

b : valeur issue de la synthèse du diagnostic du SAGE Thouet (AELB, 2012)

2.1.3. Bilan du CTMA 2011-2015

Le bilan du CTMA 2011-2015, faisant l'objet d'un rapport à part entière, a permis de mettre en évidence un certain nombre de freins à l'atteinte des objectifs initialement définis. Il a aussi confirmé certains enjeux. En effet, la morphologie et la restauration de la ligne d'eau demeurent des leviers d'actions majeurs pour l'atteinte du bon état écologique. La communication et la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux constituent d'ailleurs une véritable clé de voute et s'avère par définition incontournable pour une meilleure acceptation locale des projets complexes et ambitieux.

Le tableau ci-après rappelle de façon synthétique les constats et les leçons à tirer du précédent contrat.

Tableau 3 : Enseignements du CTMA 2011-2015

Thème	Éléments issus du bilan
Enjeux	<p>Les enjeux étaient en adéquation avec les risques de non atteinte du bon état écologique même si certaines pressions identifiées n'ont pas été prises en compte : l'hydrologie, les pesticides et les macropolluants.</p> <p>2 enjeux principaux compatibles avec les compétences des maîtres d'ouvrages : la restauration de la morphologie et de la continuité écologique</p>
Actions de restauration	<p>Les résultats escomptés ne sont pas atteints pour les actions qui dépendaient directement de la ligne d'eau : de multiples freins à une mise en œuvre efficace du programme d'actions dont une ambition élevée, l'opposition des usagers et des riverains, des procédures administratives surprenantes (voir rapport bilan de phase 1), une gouvernance peu soutenue et une concertation insuffisante.</p> <p>Les travaux sur la continuité sont souvent trop disséminés à l'échelle de la masse d'eau pour permettre au milieu une réponse positive rapide ; cependant les résultats locaux s'avèrent encourageants.</p> <p>Les travaux sur la ripisylve et les berges permettent de lutter contre les pollutions organiques et sont potentiellement perceptibles par les indicateurs s'ils sont associés à des travaux de morphologie.</p> <p>Globalement, les travaux ont tendance à améliorer l'état et la fonctionnalité des cours d'eau mais les résultats ne sont pas encore visibles à l'échelle de la masse d'eau.</p>
Perception par les acteurs	<p>2 visions différentes du Thouet entre l'amont du bassin et l'aval avec une envie partagée : la poursuite des travaux d'entretien et dans une moindre mesure de restauration.</p> <p>Les acteurs se mobilisent davantage en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau. La qualité de l'eau, des habitats piscicoles et la lutte contre les pollutions diffuses sont des enjeux perçus comme prioritaires par les acteurs</p>
Communication / concertation / animation	<p>Une communication et une concertation parfois localement insuffisantes et/ou peu efficace d'après les riverains, propriétaires, usagers notamment à l'aval du bassin en Maine-et-Loire</p> <p>Une animation du CTMA par les techniciens reconnue utile et nécessaire. La présence des techniciens rivières sur le terrain est appréciée</p>
Fonctionnement des structures	<p>Des moyens humains sans doute sous-estimés sur le territoire du SMVT</p> <p>Des enjeux et des statuts de cours d'eau différents d'un département à l'autre</p>

2.1.4. Echanges avec les acteurs

2.1.4.1. Comités de pilotage et maître d'ouvrage

Depuis le lancement de l'étude, 5 réunions ont eu lieu avec le comité de pilotage :

- Lancement de l'étude en mars 2016 : méthodologie, attentes et enjeux ;
- Restitution de la phase 1 en juin 2016 : bilan technique, social et financier du CTMA 2011 – 2015 ;
- Restitution de la phase 2 en octobre 2016 : présentation des scénarii d'aménagement de 4 ouvrages hydrauliques ;

- Restitution de la phase 3 en septembre 2016 : diagnostic physique des affluents du Thouet prospectés ;
- Restitution de la phase 4 et présentation du programme d'actions en mars 2017 : scénarios proposés et modalité d'intervention, intensité et ambition des actions puis estimation financière.

A ces échanges, il faut ajouter la phase de concertation locale menée sur chacun des sites visés par les 4 ouvrages à l'étude lors de la phase 2 par le SMVT. Au total, 7 ateliers de concertations ainsi que plusieurs réunions de restitution pour chaque site et de multiples rendez vous individuels avec les riverains ou usagers directement concernés.

Tableau 4 : phase de concertation spécifique à l'étude des 4 ouvrages (source : SMVT)

Ouvrages	Détail de la concertation / communication
Sources	1 réunion de concertation / 2 restitution aux élus
Empince	2 ateliers de concertation / 2 réunions de restitution / 1 réunion spécifique aux riverains / 3 présentations aux élus / 3 visites de terrain
Crevant-Pommiers	1 présentation publique / 4 ateliers de concertation / 1 visite de terrain / 3 présentations aux élus

Notons la mission d'assistance au dialogue territorial pour le site d'Empince, confiée au CPIE de Gâtine Poitevine qui, par ailleurs, pilote pour le compte de la municipalité du Tallud l'animation du projet TVB soutenu par la Région.

2.1.4.2. Avis des partenaires techniques et financiers

Le comité technique de l'étude s'est réuni le 29 septembre 2016 dans le but de préparer la phase de programmation du futur CTMA. Ce temps d'échange a permis de présenter la méthodologie de travail de la phase 4 de reprogrammation, aborder les objectifs et les priorités du programme 2017 – 2021 ainsi que prendre connaissance à la fois des modalités de financement du prochain CTMA et de contractualisation avec d'autres opérateurs.

Les partenaires financiers ont donc pu exprimer leurs préconisations pour la définition des orientations du futur programme d'actions.

Ainsi, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a informé que la programmation devait être suffisamment aboutie pour valider le CTMA. En effet, chaque proposition fera l'objet d'une analyse détaillée en interne afin d'en vérifier la teneur et l'ambition. D'après l'Agence, la programmation doit idéalement cibler les masses d'eau :

- dont le délai d'atteinte du bon état écologique est le plus proche (2021) ;
- celles proches du bon état ;
- avec des cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du CE.

A l'occasion de ce comité, il a néanmoins été rappelé que la stratégie d'intervention sur les ouvrages structurants du cours principal du Thouet méritait d'être discutée puisque le bilan du CTMA 2011-2015 n'est pas satisfaisant avec seulement quelques obstacles aménagés et des taux d'étagements restant très élevés. En effet, plusieurs freins (réglementaire et humains notamment) indépendants de la volonté des porteurs de projets ont été identifiés sans pouvoir trouver d'issue favorable et optimiste à court terme.

Or, la restauration de la ligne d'eau constitue pour les masses d'eau du cours principal du Thouet depuis le Tallud jusqu'à la confluence avec la Loire (4 masses d'eau) le premier levier et le plus limitant pour atteindre le bon état écologique. Il faut d'ailleurs bien comprendre le lien étroit qui existe entre les lignes d'eau artificielles des zones de remous « réglées » par des ouvrages et la fonctionnalité des aménagements en berge ou des annexes hydrauliques. Une variation durable de la ligne d'eau, même de quelques décimètres,

peut suffire à faire perdre tout ou partie de la fonctionnalité d'un abreuvoir, de certaines annexes hydrauliques et remettre en cause l'emplacement d'une clôture. C'est pourquoi dans un souci de bon sens et de durabilité, et ce tout en limitant les dépenses, les actions ayant un impact direct sur la ligne d'eau doivent précéder les travaux dans les zones de remous et non pas l'inverse.

Une certaine souplesse semble être acceptable par les partenaires en ce qui concerne la stratégie de restauration de la ligne d'eau avec la possibilité de déclencher des budgets « continuité » conséquents (jusqu' 20 % du montant global du CTMA) en fonction des opportunités qui apparaîtront au cours du contrat. Rappelons ainsi, tel que cela a été démontré dans le bilan du CTMA 2011-2015, que la notion d'opportunité se trouve justifiée et nécessaire pour progresser sur la thématique de la restauration de la ligne d'eau.

En ce qui concerne la gestion des espèces exotiques envahissantes, la stratégie évoquée devra consister à cibler les secteurs touristiques (pêche, canoë, ...) et à enjeux (les zones d'embarcadères, de frayères et les secteurs classés Natura 2000) où un arrachage sera réalisé.

En terme de suivi d'efficacité des travaux, des indicateurs grand public, plus simples et accessibles sont souhaités. Des visites de terrain voir des chantiers participatifs devront également être programmés.

Enfin, vis-à-vis de la programmation de travaux, l'Agence de l'eau préconise que la dernière année du contrat soit principalement consacrée à l'étude bilan puisqu'il sera désormais plus difficile de solliciter une prolongation de délai (avenant d'un an). Cela va d'ailleurs très probablement diminuer le volume d'actions de restauration en ne laissant réellement que 4 voir seulement 3 années de travaux sur les milieux puisque le SMVT doit solliciter une DIG avant toute intervention, pour justifier l'utilisation de fonds publics sur des terrains privés. Une procédure induisant une enquête publique synonyme de temps et d'un délai non négligeable (9 mois en général) avant obtention.

2.2. DEFINITION D'OBJECTIFS POUR UN NOUVEAU CTMA

2.2.1. Réflexion et critères de sélection

Des peuplements végétaux et animaux diversifiés et équilibrés participent à la définition du bon état écologique d'une masse d'eau. Tout en considérant les différents usages et leur maintien, la finalité du programme d'actions consiste notamment à améliorer la qualité comme la diversité des habitats afin de permettre aux espèces aquatiques d'accomplir leur cycle vital.

Dans cette optique, la philosophie globale pour la définition du programme d'actions consiste à intégrer des éléments d'ordres réglementaires, patrimoniaux, techniques et humains tout en considérant les notions d'opportunité et d'efficacité des actions en fonction des perturbations recensées lors des diagnostics.

D'après les éléments techniques développés mettant en évidence la présence d'altérations fortes et parfois étendues, le futur programme d'action se doit d'être ambitieux. Cependant cette nécessité d'ambition, pour la restauration de la ligne d'eau et de la continuité en particulier, peut se discuter du fait de la forte opposition locale aux projets et du manque de soutien des services compétents de l'état.

Or, la bonne réalisation du programme d'action passe par une acceptation locale des projets. La communication, la sensibilisation et la concertation avec les usagers et les riverains sera alors la clé de voute pour la bonne réalisation du programme d'actions.

2.2.2. Propositions d'enjeux et d'objectifs

Dix enjeux sont proposés. Ils correspondent à la nécessité d'améliorer significativement l'état des cours d'eau du territoire dans une démarche partagée.

- l'enjeu **biologique** : peut-être considéré comme **global** lorsqu'il concerne l'entretien et la gestion des milieux aquatiques ou **remarquable** quand celui-ci cible le maintien du potentiel biologique remarquable du cours d'eau (réservoir biologique, ZAP anguille) et la restauration de milieu reconnu d'importance pour la faune et/ou la flore (Natura 2000) ;

- l'enjeu **milieu aquatique** : cible la restauration du fonctionnement naturel du cours d'eau (hydromorphologie) et l'amélioration de la continuité écologique ;
- l'enjeu **qualité** : se distingue par un volet dit **global** qui vise l'amélioration des connaissances en lien avec l'état de la ressource et un volet **AEP** ;
- l'enjeu **quantité** : correspond à l'hydrologie avec la nécessité de concilier les besoins et la disponibilité de la ressource mais aussi de prendre en compte les possibilités de rupture d'écoulements ou les assecs sur certains cours d'eau ;
- l'enjeu **communication** : est nécessaire pour la bonne réussite des projets en recherchant l'acceptation par les riverains et usagers qui s'avère souvent limitante. De fait, il est nécessaire de promouvoir les actions des maîtres d'ouvrages et de mettre en place des stratégies de communication plus aboutie.
- L'enjeu **sensibilisation / animation** : doit permettre de proposer des actions innovantes pédagogiques et / ou de valorisation ciblées sur certaines thématiques adaptées à un public donné (scolaire, associations, grand public...).
- l'enjeu **concertation** : vise le développement des méthodes spécifiques d'échanges et de partages avec les acteurs locaux dès l'amont des projets afin de considérer tous les usages et d'ajuster les mesures d'accompagnements ;
- l'enjeu **gouvernance** : est incontournable pour soutenir les maîtres d'ouvrages et s'accorder sur la nature des messages à faire passer ou à maintenir entre partenaires, et ce afin de garder toute crédibilité. Réaliser des suivis afin d'évaluer l'efficacité des actions entreprises puis de légitimer d'autres interventions.

2.3. PRIORITES D'INTERVENTION POUR UN NOUVEAU CTMA

Le travail réalisé a permis de définir des enjeux par masse d'eau et d'y distinguer des objectifs prioritaires et secondaires en réponses aux caractéristiques naturelles locales, à l'état hydromorphologique et physico-chimique des cours d'eau ou encore aux usages effectifs. Aussi, une hiérarchisation des masses d'eau a été réalisée en prenant en compte les éléments suivants :

- la durée effective du contrat : 3 à 4 ans ;
- la faisabilité réelle de certains objectifs (difficulté de restaurer la ligne d'eau sur les secteurs liste 2) ;
- la capacité des structures porteuses de contribuer au bon état DCE en lien avec :
 - leurs statuts et les enjeux maitrisables susceptibles d'être déclinés en objectifs opérationnels ;
 - Les ressources humaines disponibles (2 Equivalents Temps Plein techniques pour 205 km de cours d'eau sur le territoire du SMVT (79) ;
 - la participation financière du SMVT.
- Les financements par les partenaires : si l'engagement du CTMA avant l'échéance de la fin du Xème programme d'aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (2013-2018) offre la garantie de bénéficier du taux le plus favorable du prochain programme d'aides, il existe un risque de tension financière qui conduira à analyser plus précisément le contenu des programmes d'actions dès 2018. Aussi la lisibilité à l'échelle des départements et des régions n'est pas clairement établie et d'après le bilan du dernier CTMA, la part des aides tend globalement à baisser. Pour rappel, à compter de 2016, le département des Deux-Sèvres se désengage de certaines aides accordées jusqu'alors pour les postes de techniciens et de lutte contre la Jussie. Les aides du Conseil Départemental 79 seront désormais recentrées sur les études et les travaux de restauration de la continuité écologique.

La hiérarchisation proposée permet de dégager 3 groupes de masses d'eau à priorité décroissante :

- le premier groupe comprend 1 masse d'eau qui présente de nombreux objectifs définis comme prioritaires et dont le potentiel d'atteinte est jugé élevé. Sur cette masse d'eau, l'intervention du porteur de projets est jugée légitime de par la nature des objectifs opérationnels et des actions associées. Ce groupe prend aussi en compte certaines particularités du territoire comme par exemple la sensibilité écologique du site Natura 2000 (Thouet amont).

- le deuxième groupe, à la priorité d'intervention jugée moyenne, concerne 5 masses d'eau dont les 3 principaux affluents de la retenue du Cébron, le Palais et le Thouet depuis Thouars jusqu'à la confluence avec la l'Argenton. L'alimentation en eau potable représente un enjeu humain stratégique et explique le niveau de priorité affecté aux masses d'eau du Cébron, de la Taconnière et de la Raconnière malgré une intervention uniquement ciblée sur un seul compartiment (berges / ripisylve). Il faut également relever la création d'un partenariat entre le SMVT et la SPL pour l'intervention sur ce territoire. La masse d'eau du Palais revêt quant à elle un intérêt certain suite à la quasi absence de travaux lors du précédent CTMA, actions dans l'ensemble à la portée du syndicat. Enfin, le Thouet en aval de Thouars est classé en liste 2 et fait partie de la ZAP anguille.
- le troisième groupe, à la priorité la plus faible, regroupe 4 masses d'eau dont 2 concernent le cours principal du Thouet où les principaux facteurs limitants à la mise en œuvre de projets ambitieux correspondent aux freins déjà évoqués ciblant la restauration de la ligne d'eau ; qui n'ont à ce jour pas trouver de leviers satisfaisants permettant d'une part de proposer une programmation ambitieuse et d'autre part de garantir un taux de réalisation élevé synonyme de réussite et de crédibilité pour les porteurs de projets et leurs partenaires. Sur ces masses d'eau, seules des opérations à l'opportunité (continuité / hydromorphologie) appuyées d'un volet communication / sensibilisation / concertation semble cohérent en l'état actuel du contexte général. Par ailleurs, le Gateau et la Cendronne intègre ce dernier groupe puisque ces deux masses d'eau ont déjà l'objet de travaux conséquents lors du précédent CTMA. Seules des actions à l'opportunité y sont envisageables accompagnées d'actions de communication. Rappelons que si ces masses d'eau ne sont pas prioritaires cela s'explique aussi par l'existence de fortes pressions sur les compartiments débits et qualité pour lesquels le SMVT n'a que trop peu sinon pas de réels leviers.

2.4. LES PROJETS RETENUS

Suite à la réunion de la commission rivière du SMVT le lundi 9 janvier 2017, **il a été fait le choix de retenir un scénario d'intervention ambitieux**, en considérant toutefois un certain nombre d'ajustements. Les orientations validées sont les suivantes :

Tableau 5 : Rappels des orientations validées par les collectivités et /ou COPIIL

Territoire du SMVT
Validation d'un tronc commun : jussie, embâcles, suivis, animation, sensibilisation, communication
Inscrire une enveloppe de travaux sur les affluents du site Natura 2000
Envisager un programme d'interventions sur le Palais
Inscrire les travaux sur les 4 ouvrages publics actuellement à l'étude
Prévoir une enveloppe sur 3 ouvrages de l'axe Thouet pour répondre aux opportunités
Limiter le budget pour la reconversion des peupliers
Conserver un montant « à l'opportunité » sur le Gateau
Maintenir le programme initial sur le BV du Cébron
Prévoir une enveloppe « berges / ripisylve » à l'opportunité

Sont récapitulés de manière synthétique en page suivante, les projets retenus par masse d'eau en cohérence avec les orientations des scénarios retenus.

Tableau 6 : Présentation synthétique des projets retenus

Masse d'eau	Orientations	Projets retenus
Thouet 1	Continuité / ligne d'eau sur cours principal du Thouet	Effacement des plans d'eau des Sources et d'Empince sur le Thouet avec mesures d'accompagnement des usages et du milieu
	Berges / ripisylve et lit sur 3 affluents du Thouet	Travaux ciblés sur 3 affluents jugés prioritaires après le diagnostic physique de 2016 (rapport de phase 3) : le Coteau, la Bodillonnière et le Chaseau (au total 22 km)
Palais	Continuité / ligne d'eau pour améliorer la connexion Palais / Thouet	Travaux, si possible, sur les 2 ouvrages les plus à l'aval
	Berges / ripisylve sur l'aval du Palais	Travaux sur 6 km depuis la confluence avec le Thouet
Bassin du Cébron	Réduire les sources de colmatage du compartiment berges / ripisylve et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Travaux de restauration du compartiment berges et ripisylve notamment dans le périmètre de protection rapproché sur le Cébron, Taconnière, Raconnière et Marais Bodin (~ 10 km au total)
Thouet 2	Poursuite de l'expérimentation d'abaissement de la ligne d'eau à Parthenay	Gestion expérimentale d'abaissement des clapets à Parthenay avec mesures d'accompagnement (gestion de la ripisylve)
	Saisir les opportunités se présentant en lien avec la continuité / ligne d'eau	
Gateau	Inscription d'un budget à l'opportunité pour répondre aux sollicitations et maintenir l'action du Syndicat	Travaux berges / ripisylve fonction des opportunités
Cendronne	Absence d'actions maîtrisables	
Thouet 3	Saisir les opportunités se présentant en lien avec la continuité / ligne d'eau	Restauration potentielle d'une frayère à brochet
Thouet 4	Actions de restauration de la continuité sur 2 ouvrages (Crevant et Pommiers) conditionnées à l'étude en cours et à la décision de la CCT	Poursuite des investigations sur les deux ouvrages, sans inscription d'un budget travaux (possible avenant en 2019)
Toutes masses d'eau confondues	Inscription d'un budget à l'opportunité :	Travaux berges / ripisylve sur des parcelles publiques Reconversion des peupliers (Thouet 3 et 4 en priorité) Parcours découverte affluents Continuité / ligne d'eau sur 3 à 4 ouvrages (études DIG et travaux)

2.5. LES ACTIONS PROPOSEES

Les actions sont spécifiquement proposées afin de répondre aux facteurs de perturbation détaillés dans les premiers chapitres du rapport et selon les priorités discutées précédemment.

La typologie des actions préconisées est la suivante :

Tableau 7 : Rappels des orientations validées par les collectivités et /ou COFIL

Thèmes	Actions préconisées
Restauration de la continuité écologique et / ou de la ligne d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression de passages busés • Mise en place d'hydrotubes • Arasement / dérasement d'ouvrages
Berges / ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration de la ripisylve : abattage des arbres morts / débroussaillage / élagage / recépage • Plantation d'arbres et arbustes • Reconversion de peupliers
Clôtures / abreuvoirs / passage à gué / passerelles	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de clôtures • Mise en place d'abreuvoirs gravitaires / de pompes à nez / de descentes aménagées • Installation de passage à gué / passerelles
Lit mineur	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des embâcles • Gestion des espèces exotiques envahissantes
Restauration hydromorphologique	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des habitats • Recharge granulométrique • Reconstitution du matelas alluvial • Resserrement du lit ou création d'un lit d'étiage
Restauration des annexes hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la ripisylve et des embâcles • Retalutage des berges en pente douce • Amélioration de la connexion annexe / Thouet • Gestion de la jussie

Précisions quant à la stratégie d'intervention sur les ouvrages :

Au regard du prévisionnel établi en 2010, très peu de projets ont pu aboutir s'expliquant par l'existence de multiples freins à une mise en œuvre efficace du programme. Pour la période 2017-2021, la programmation se veut donc plus réaliste considérant notamment que les facteurs limitants identifiés dans le bilan sont toujours d'actualité et *in fine* de nature peu rassurantes ; ceux-ci limitent fortement la capacité des maîtres d'ouvrage à mettre en œuvre nombre de projets de restauration ambitieuse de la ligne d'eau en cohérence avec les besoins écologiques du territoire et les attentes réglementaires.

Ainsi, il est nécessaire de prendre conscience que pour la quasi-totalité des masses d'eau, ce n'est ni par manque d'ambition, ni par un manque de compétences ou de budget que les actions relatives à la ligne d'eau sont peu nombreuses ; mais par réalisme, écoute et bon sens des porteurs de projet locaux qui se doivent de conserver une certaine crédibilité sur leur territoire.

Ainsi, le programme d'actions proposé peut se décliner en 3 axes comme suit :

- Les ouvrages structurants du cours principal du Thouet faisant ou ayant fait l'objet d'étude avec phase de concertation et dont les travaux sont déjà définis avec l'accord des propriétaires. **Ils sont au nombre de 2 avec des projets détaillés au niveau AVP.** Cela concerne les plans d'eau sur cours des Sources et d'Empince sur la masse d'eau Thouet 1. Ces ouvrages sont publics ce qui répond à l'ambition et aux objectifs fixés pour ce CTMA. Ajoutons que un à deux ouvrages supplémentaires en cours d'étude, propriété de la Communauté de communes du Thouarsais (Crevant et Pommiers), sont susceptibles d'être intégré au programme par voie d'avenant en 2019.

- Les petits ouvrages (hauteur de chute < à 50 cm) présents sur les affluents du Thouet expertisés en 2016 par Aquascop (Bodillonnière, Coteau et Chaseau) et en 2010 par Serama (Palais). Sur ces cours d'eau, plusieurs ouvrages altèrent la continuité écologique en particulier par une hauteur de chute préjudiciable à la fois aux déplacements biotiques (piscicoles notamment) et abiotiques (avec piégeage de la charge solide notamment). Notons par ailleurs que les ouvrages recensés sur ces petits cours d'eau correspondent en majorité à des obstacles liés aux routes et chemins (radiers, buses, enrochements). Ils sont au nombre de 26 retenus au programme d'actions.
- Les actions dites d'opportunité pour lesquelles un budget est alloué et pourra le cas échéant être déclenché sur le Palais (2 ouvrages identifiés) et le cours principal du Thouet (3 à 4 ouvrages restant à identifier).

2.6. LES INDICATEURS DE SUIVI

Pour rappel dans le cadre du CTMA Thouet 2011-2015, plusieurs indicateurs de suivi ont été mis en place :

- des suivis biologiques (invertébrés, poissons, diatomées) ;
- des suivis hydromorphologiques (CARYHCE simplifié)
- des suivis thermiques ;
- des suivis des plantes aquatiques.

Les indicateurs proposés au cours du contrat 2017-2021 vont permettre :

- de poursuivre le suivi de la qualité des cours d'eau / masses d'eau ayant déjà fait l'objet de travaux (Cendronne, Gateau et Thouet 1) ;
- de réaliser des états initiaux et post travaux en lien avec les aménagements envisagés (Palais, Thouet 1 et 4) ;
- d'acquérir ou de mettre à jour les connaissances générales à l'échelle du bassin.

Le principe général adopté pour la stratégie de mise en œuvre des indicateurs s'appuie sur la volonté de maintenir des indicateurs propres aux milieux aquatiques de type DCE tout en diversifiant les approches avec des suivis ciblés de type : indice d'abondance truite, morphologie simplifiée, suivi des annexes hydrauliques, de la thermie, des plantes aquatiques, suivi photographique.

En résumé, la philosophie du suivi proposé au cours du contrat quinquennal est la suivante :

- conforter le réseau de stations de mesures existantes afin d'évaluer l'effet des travaux mis en place dans le cadre du programme d'actions ;
- suivre l'évolution de certaines espèces et ou stade de développement (juvéniles de truite, brochet) ;
- diversifier les approches avec de nouveaux indicateurs : passe à poissons, odonates et ripisylve.

Tous les travaux ne pouvant être évalués, une sélection de quelques stations a été réalisée après échanges avec les partenaires techniques et la validation par les techniciens du SMVT.

2.7. COMMUNICATION, ANIMATION-SENSIBILISATION

Plusieurs outils de communication et de sensibilisation ont été mis en place lors du précédent contrat par les techniciens et / ou les élus du SMVT. Cependant d'après l'enquête menée auprès des riverains et usagers lors de la phase bilan au printemps 2016 du CTMA 2010-2015, une certaine mise à l'écart du dialogue a été mise en évidence localement ce qui pose la question de la portée et de l'efficacité des dispositifs. Au-delà de la communication, un besoin de concertation avec un élargissement du public s'est fait ressentir. Les acteurs locaux souhaitent notamment que les travaux soient davantage anticipés et partagés auprès du public directement et indirectement concerné. Ils souhaitent aussi que les contacts avec les porteurs de projets (techniciens et élus) soient plus directs avec des échanges de visu.

Ainsi ce volet est-il davantage développé dans le cadre du futur contrat, en diversifiant les supports, les approches, leurs contenus et le public visé. Un avis partagé par l'ensemble des membres du COPIL lors de la réunion du bilan du CTMA 2011-2015 le 30 juin 2016.

2.7.1. La communication

● Plaquette et brochure de communication

Dans les Deux-Sèvres, le syndicat prévoit la réalisation d'une brochure pour présenter le prochain CTMA, faire connaître l'action du SMVT et inciter les destinataires à solliciter les conseils du service rivière pour la gestion des cours d'eau. Cette brochure permettra de communiquer auprès de la population du bassin et notamment des nouveaux territoires gérés (bassin du Cébron). La diffusion de ce document à 5 000 exemplaires sera assurée dans les mairies concernées en ciblant en priorité les propriétaires riverains, les usagers et les exploitants agricoles.

● Panneaux d'information et pupitres

La mise en place de panneaux de communication est une méthode pour informer les riverains et le grand public sur les aménagements en cours sur le Thouet.

Sur le territoire du SMVT, le syndicat souhaite apposer des panneaux sur certains axes routiers, au passage des ponts portant déjà le toponyme du cours d'eau. Environ 15 panneaux sont proposés pour l'année 2017.

● Partenariats radio et vidéo

Sur le territoire du SMVT, le son et l'image seront partie intégrante du programme de communication. Un partenariat avec 2 radios locales est d'ores et déjà envisagé en 2017. Il s'agira de proposer un format pédagogique auprès des auditeurs du territoire et de créer un rendez-vous régulier couvrant le bassin. Plus précisément ; le projet consiste à réaliser une série d'émissions mensuelles mettant en avant les compétences du SMVT et les richesses de la vallée du Thouet. Les formats pourront prendre la forme de reportages sur le terrain et d'interviews en studio pour une durée d'émission d'environ 30 minutes.

Aussi pour transposer en d'autres lieux de son territoire des opérations réussies, des reportages vidéo seront réalisés via un partenariat avec FIFO Production (IFFCAM Ménigoute) en particulier lors d'animations nature, de visites de sites avant travaux.

● Guide des usagers

Un guide à destination des usagers du Thouet est envisagé au cours du CTMA. Il sera créé en partenariat avec les usages et structures locales de gestion des activités ou loisirs : Chambre d'agriculture, FDAAPPMA, AAPPMA, LPO, PNR, DSNE, GODS, CPIE...

Ce guide abordera aussi bien le thème des bonnes pratiques d'exploitation du bassin versant, que le cadre du respect des milieux et des espèces colonisant les cours d'eau ou leurs marges immédiates.

● Film pédagogique

En fin de contrat (2020 ou 2021), un film pédagogique est envisagé. Celui-ci présentera les acteurs de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant et quelques opérations vitrines réalisées sur le cours principal du Thouet et ses affluents.

● Gestion du site internet

Au cours des deux dernières décennies, les outils de communication numériques se sont largement démocratisés et s'avèrent aujourd'hui relativement accessibles. Il semble donc opportun d'envisager une mise à jour régulière des pages dédiées aux cours d'eau sur le site internet du porteur de projet :

SMVT : <http://www.valleedouthouet.fr/> ;

● Communication courante

De manière plus ou moins régulière les porteurs de projets sont également susceptibles de porter des actions de communication dites courantes au cours d'un CTMA :

- animation de comités de pilotage des études et projets portés en interne ;
- relations avec les services de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental et Régional, de la Police de l'Eau, des partenaires privilégiés : FDAAPPMA, LPO, PNR, SPL, GODS, DSNE, CPIE ;
- relations avec les entreprises de travaux, les services techniques communaux, les usagers et riverains ;
- rédaction d'articles et de communiqués de presse tout au long du CTMA ;
- Interviews par les radios locales sur les dossiers portés ;
- participation et organisation d'animation et de sorties « grand public » ;
- mise en œuvre de visuels (affiches, flyers, supports visites et animations, etc.) adaptés à chaque évènement : animations nature, journées découverte et de formations pour les scolaires, élus et usagers.

2.7.2. L'animation et la sensibilisation

Le programme d'animation et de sensibilisation du CTMA 2017-2021 a été construit selon une philosophie s'appuyant notamment sur la synthèse du bilan du CTMA 2011-2015 qui suggérait de :

- renforcer significativement ce volet en créant si possible des projets transversaux ;
- faire porter des messages communs autour de la thématique des milieux aquatiques par des spécialistes et intervenants locaux autres que les porteurs de projets SMVT et CASVL.

Sur le territoire du SMVT, les intervenants seront le CPIE Gâtine Poitevine, Deux-Sèvres Nature Environnement et le Groupe Ornithologique 79. La LPO Anjou et le PNR Loire-Anjou Touraine seront sollicités sur la partie du Thouet s'écoulant en Maine-et-Loire et géré par la CASVL.

● Programme pédagogique

Dans les Deux-Sèvres, ce programme se décline en plusieurs actions :

- animations scolaires en 4 séances pour 6 classes : il s'agit notamment de suivre 2 classes par structure dans le but de sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques. Les classes devront chercher à valoriser l'enseignement et le partager avec les habitants de la vallée (exemple : une scénette, un objet, un aménagement symbolique sur un espace public...).
- formations « Bi'Eau diversité » à la MFR de Saint-Loup-Lamairé auprès de 2 classes par an pour les jeunes en cursus agricole et futurs gestionnaires d'espaces naturels : les thématiques abordées s'articuleront autour du respect du fonctionnement des cours d'eau, à l'utilisation des pesticides et à la préservation des zones humides et des amphibiens. La thématique de l'hydromorphologie sera également abordée. Ces formations permettront d'apporter des éléments de connaissances ainsi que des solutions concrètes pour inciter à faire évoluer certaines pratiques agricoles actuelles.
- sensibilisation des élus locaux : dans le but de les former sur des travaux spécifiques en cours d'eau et de renforcer les connaissances sur les milieux aquatiques pour les nouveaux représentants.
- animations de sorties nature « grand public » : pour développer des propositions de sorties déjà mises en place par les bénévoles associatifs et inscrire dans la durée des évènements récurrents.

● Projet théâtre d'improvisation sur l'environnement

Dans les Deux-Sèvres, un spectacle annuel d'improvisation théâtral (« Impr'Eau ») à destination du grand public est programmé en fin d'année scolaire sur la thématique phare de l'année. L'objectif est de rassembler les personnes du territoire pour les sensibiliser à plusieurs thématiques en lien avec la gestion de l'eau et des milieux : habitat/espèces – qualité eau – travaux et missions du SMVT – continuité écologique.

Avec ce projet novateur porté directement par le CPIE, en lien avec le programme scolaire du SMVT, la philosophie recherchée consiste donc à faire passer des messages ou à permettre la réflexion du public avec un certain sens de l'humour.

● Synthèse du volet animation / sensibilisation

Le programme d'animation / sensibilisation proposé sur la période 2017-2021 permet de répondre aux objectifs du CTMA sur ce volet en cherchant à sensibiliser différents types de public avec des outils variés. Notons que les actions envisagées sont de nature à toucher les habitants du bassin pour aussi leur permettre de se saisir des missions et des actions des porteurs de projet.

Tableau 8 : Synthèse du programme d'animation / sensibilisation par intervenants

Territoire du SMVT (79)	
Type d'actions	Intervenant
Formations scolaires (6 classes et 4 séances / an)	CPIE, GODS, DSNE
Formations professionnelles « Bi'Eau diversité » (3 / ans)	
Sorties natures grand public (3 / an)	GODS
Formations élus (3 / 5 ans)	
Théâtre d'improvisation « les Impr'Eau » (1 /an)	CPIE






La volonté de diversifier les intervenants permet d'utiliser les savoir faire de chacun dans un souci de légitimité des messages portés et de leur complémentarité sur des thématiques telles que la protection de la ressource en eau, la préservation des milieux aquatiques comme des espèces qui les colonisent sur la vallée du Thouet.

2.8. PARTENAIRES ET CO-SIGNATAIRES DU CTMA

Lors du COPIL de validation (2/03/2017) du programme d'actions 2017-2021, chaque partenaire et cosignataire du CTMA a pu s'exprimer pour présenter les modalités de son intervention. Cette « ouverture » du CTMA est en adéquation avec la synthèse du bilan du CTMA 2011-2015 qui suggérait de faire porter des actions techniques et des messages communs autour de la thématique des milieux aquatiques par d'autres spécialistes et intervenants locaux.

Rappelons qu'à la différence d'un partenaire, le cosignataire est autonome et engage des actions qui peuvent être subventionnées par l'agence de l'eau. Cette forme d'engagement nécessite en revanche une part d'autofinancement. Un partenaire intervient en tant que prestataire du maître d'ouvrage via une convention.

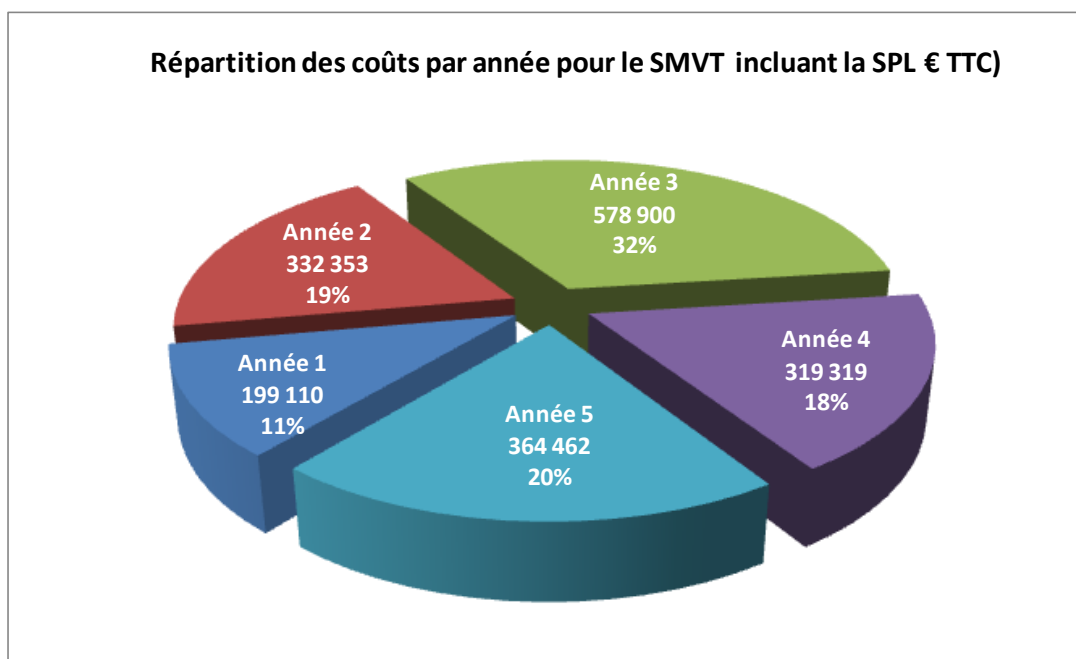
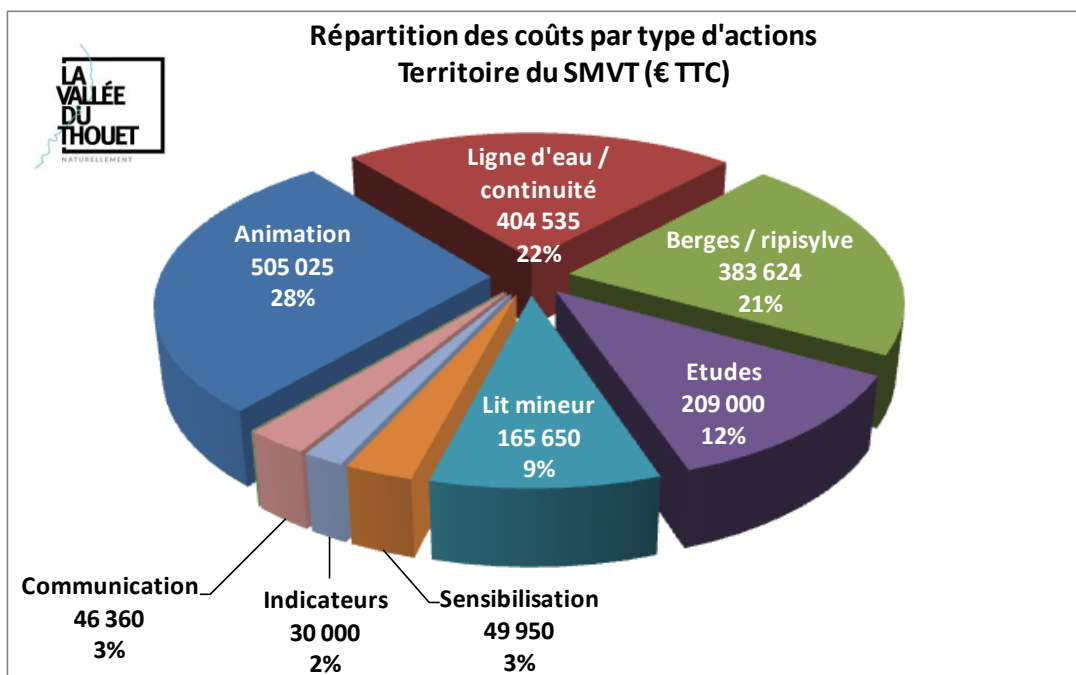
Tableau 9 : Prestataires et cosignataires du CTMA 2017-2021

Territoire	Co-signataires		Prestataires	
	Intervenant	Type d'actions	Intervenant	Type d'actions
SMVT (79)	 SPL Société Publique Locale des eaux du Cébron	Co-animateur et financeur du programme berges et ripisylve sur le bassin du Cébron (3 masses d'eau)	 GODS GROUPE ORNITHOLOGIQUE DEUX-SÈVRES	Intervenants du programme d'animation et de sensibilisation : Formations scolaires, élus et professionnelles. Organisation de sorties nature grand public
	 FDAAPPMA 79 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE	Maître d'ouvrage pour la restauration d'une annexe hydraulique et la réalisation des indicateurs de suivi piscicole	 DSNE DEUX-SÈVRES NATURE ENVIRONNEMENT	
	 CPIE GÂTINE POITEVINE	Porteur du programme de théâtre d'improvisation sur les 5 années du CTMA	 CPIE GÂTINE POITEVINE	

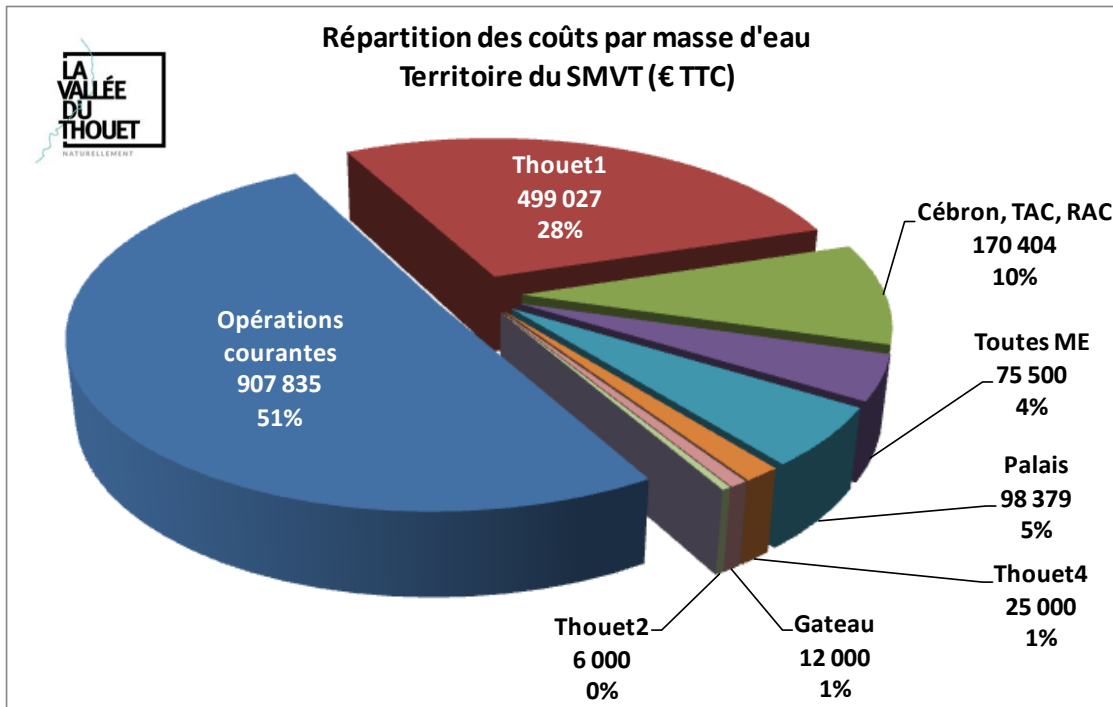
2.9. ESTIMATION FINANCIERE

Le budget total du programme d'actions s'élève à 1 794 144 € TTC. Ce chiffrage est quasiment divisé par deux par rapport à celui prévu lors de l'établissement du contrat 2011-2015. Pour autant, le futur programme reste ambitieux en réponse à l'état physique dégradé et/ou altéré des cours d'eau et à la nécessité d'actions sur plusieurs compartiments tout en développant davantage les axes liés à la communication et à la sensibilisation / animation.

Ci-dessous, plusieurs diagrammes présentent la répartition du budget global en fonction des grands types d'actions, puis par année.



Un détail de la répartition des coûts par masse d'eau est proposé ci-dessous sur le territoire.



Des aides financières sont prévues au cas par cas selon la nature et l'ambition des travaux, et ce à travers les participations de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Départemental des Deux-Sèvres et de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le taux maximal total ne dépassant pas le seuil des 80 % d'aides publiques.

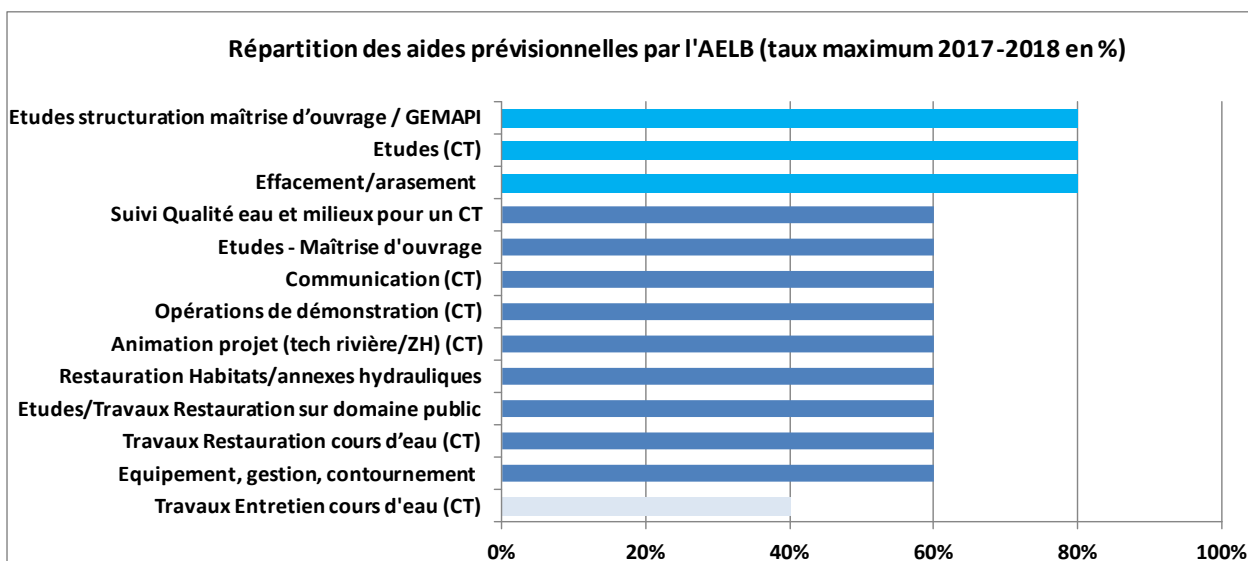
2.10. FINANCEMENTS POSSIBLES

2.10.1. Subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le 10^{ème} programme (2013 – 2018) de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est un programme ambitieux et équilibré entre les différents usagers du bassin pour une gestion durable d'une ressource limitée. Les actions prises en compte doivent corriger les altérations constatées sur les cours d'eau et les zones humides.

La reconquête écologique des milieux aquatiques doit permettre de maintenir ou d'atteindre le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau de surfaces continentales. Pour mener à bien cette politique, les objectifs suivants sont fixés :

- préserver les habitats et la biodiversité : l'objectif est de maintenir la qualité physique et biologique des milieux aquatiques pour les masses d'eau identifiées en bon ou très bon état écologique ;
- diversifier les habitats et favoriser la biodiversité : l'objectif est d'améliorer les caractéristiques physiques des habitats, pour les masses d'eau où le premier facteur déclassant est l'hydromorphologie. Il s'agit de favoriser le développement équilibré de la faune et de la flore ;
- développer la continuité écologique : l'objectif est de faciliter la libre circulation des espèces et des sédiments, actuellement entravée par un nombre important d'ouvrages.



Les taux d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne après 2018 ne sont pas connus à ce jour. Il n'est donc pas possible de s'engager sur des valeurs au-delà cette année, même si en théorie les taux en vigueur à la signature du CTMA pourraient être maintenus.

2.10.2. Subventions du Conseil Départemental

Les départements soutiennent techniquement et au cas par cas financièrement la gestion des rivières. Le département a été sollicité pour préciser son taux d'aides maximums au cours du CTMA.

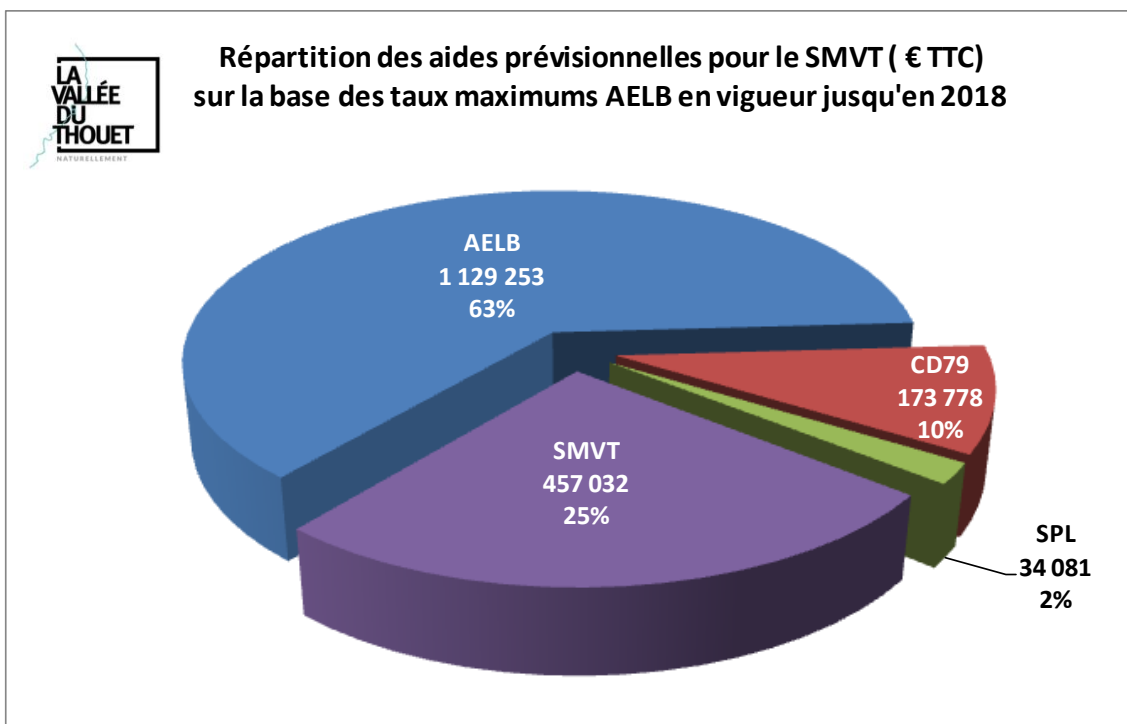
Dans les Deux-Sèvres, une participation est attendue sur les opérations liées à la continuité (10 %), aux travaux de restauration des cours d'eau (20 %) et au volet dédié aux études (20%).

2.10.3. Subventions de la Région

Dans le cadre de l'élaboration des nouvelles politiques publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine, une concertation dans le domaine de l'eau a été lancée le jeudi 9 mars 2017 afin de servir de base à la définition d'une politique régionale de l'eau rénovée et unifiée sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les taux d'aides de la Région Nouvelle - Aquitaine ne sont pas encore connus.

2.10.4. Répartition des aides prévisionnelles

Cette partie présente la répartition des aides prévisionnelles sous forme d'un graphique.



3. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'ORIENTATION

3.1. SDAGE LOIRE-BRETAGNE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2010-2015 précisait les orientations et mesures qu'il était nécessaire de donner à la gestion de l'eau et des milieux pour tendre vers les objectifs fixés par la DCE, à l'échelle du bassin hydrographique de la Loire et ses affluents. Ainsi dans sa disposition « 1B » le SDAGE préconisait :

- la restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau ;
- la mise en place de plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, et l'identification des ouvrages faisant obstacle à la continuité ;

Le nouveau SDAGE 2016-20211 confirme ces principes notamment dans sa disposition « 1C - Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques ». Il préconise la mise en œuvre d'actions devant viser à [...] :

- restaurer des habitats aquatiques et riverains fonctionnels : une morphologie adaptée aux écoulements, une diversité de faciès caractéristiques du contexte géomorphologique, des écoulements libres, des berges non systématiquement protégées, des formes alluviales mobiles (bancs...), une ripisylve fournie et variée...;
- maîtriser l'érosion des sols : un transfert de polluants limité, un envasement du lit et un colmatage des substrats maîtrisés ;
- restaurer une continuité écologique favorisant une libre circulation des espèces aquatiques (accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation, leur abri), un transport naturel des sédiments, un corridor rivulaire non fragmenté, un espace de mobilité suffisant, des annexes hydrauliques fonctionnelles. La continuité longitudinale est traitée dans l'orientation et les dispositions,

Ajoutons que la disposition 1D - Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau complète la précédente (1C) : « *les ouvrages transversaux présents dans le lit des cours d'eau ou en estuaire ont des effets cumulés très importants sur l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques. Ces ouvrages font obstacle à la libre circulation des espèces aquatiques (accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation et leur abri), au bon déroulement du transport des sédiments, au passage et à la sécurité des embarcations légères... Le rétablissement de la continuité écologique longitudinale constitue un enjeu important à l'échelle du bassin pour améliorer le fonctionnement écologique des cours d'eau* ».

- 1D-1 - Toute opération de restauration, modification ou création d'ouvrage transversal dans le lit mineur des cours d'eau ou en zone estuarienne fait l'objet d'un examen, par le porteur de projet, portant sur l'opportunité du maintien ou de la création de l'ouvrage par rapport, d'une part, aux objectifs de la gestion équilibrée de la ressource en eau mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement et d'autre part, aux objectifs environnementaux des masses d'eau et axes migratoires concernés, fixés dans le SDAGE ;
- 1D-2 - La restauration de la continuité écologique de la source jusqu'à la mer doit se faire en priorité sur :
 - les cours d'eau classés au titre du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Pour le bassin Loire-Bretagne, les arrêtés de classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement (liste 1 et liste 2) ont été signés par le préfet coordonnateur de bassin le 10 juillet 2012 ;
 - les autres cours d'eau situés dans la zone d'action prioritaire pour l'anguille ;
 - les cours d'eau pour lesquels la restauration de la continuité écologique est nécessaire pour atteindre l'objectif de bon état de la masse d'eau à laquelle ils appartiennent.

Il est également nécessaire d'assurer une continuité entre les réservoirs biologiques et les secteurs à réensemencer au sein des bassins.

- 1D-3 - En matière de continuité écologique des cours d'eau, la définition précise des actions à entreprendre suppose une analyse portant sur les usages de l'ouvrage, les différentes solutions techniques de restauration de la continuité et leurs impacts sur le fonctionnement hydromorphologique et écologique du cours d'eau, les coûts d'investissement et de fonctionnement ainsi que les enjeux socio-économiques et patrimoniaux associés à l'ouvrage.
- 1D-4 - Lorsque l'état des lieux, établi en application de la directive cadre sur l'eau, a diagnostiqué la présence d'obstacles entravant la libre circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments, le plan d'actions du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques du Sage (présent sur le territoire) identifie, comme demandé à la disposition 1C-2, les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique du cours d'eau.
- 1D-5 - Il est fortement recommandé que toute nouvelle autorisation ou tout renouvellement d'autorisation d'équipement ou de suréquipement hydroélectrique d'ouvrages existants ne soit délivré que si le projet prévoit des dispositifs permettant des conditions de franchissement efficace, dans les deux sens de migration. Des garanties concernant l'entretien et le bon fonctionnement des ouvrages et des dispositifs de franchissement doivent être présentées par le pétitionnaire.

D'après les actions prévues au CTMA 2017-2021, le programme proposé est compatible et cohérent avec les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne sur la base des chapitres N°1, 2, 4, 8, 9, 11, 12, 14.

3.2. SAGE THOUET

Le rétablissement du bon fonctionnement d'un cours d'eau est une facette importante de la restauration du bon état des eaux. Un cours d'eau qui possède une morphologie « de qualité » rend des services multiples à la collectivité : auto-épuration de l'eau, habitats pour la faune et la flore, paysage, loisirs...

Lors de la séance plénière du 1er juin 2016, la CLE du SAGE Thouet a validé les enjeux et objectifs définis lors du diagnostic du bassin, permettant de répondre aux attentes du SDAGE Loire-Bretagne.

Tableau 10 : Enjeux identifiés lors du diagnostic du SAGE Thouet

Thématiques	Enjeux et objectifs
Enjeu ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre l'équilibre des besoins et des ressources pour tous les usages • Economiser l'eau
Enjeu qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint • Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, notamment en améliorant les connaissances sur les zones d'érosion • Améliorer les connaissances sur les toxiques et les polluants émergents • Reconquérir la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable
Enjeu milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau • Améliorer la connaissance des plans d'eau et intervenir sur ceux qui sont impactants sur les milieux aquatiques
Enjeu biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, préserver et restaurer les zones humides • Identifier, préserver et restaurer les têtes de bassin versant
Enjeu sensibilisation et communication	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE • Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE
Enjeu gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre • Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE • Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

Le programme d'actions du CTMA 2017-2021 est en accord avec les enjeux et objectifs définis par le SAGE Thouet.

3.3. DOCOB NATURA 2000 « BASSIN DU THOUET AMONT »

Plusieurs cours d'eau retenus au CTMA 2017-2021 font partie intégrante de la ZSC « Bassin du Thouet amont ». Le document d'objectif de cette zone définit plusieurs enjeux et objectifs sur son territoire :

Tableau 11 : Enjeux identifiés dans le DOCOB (« Bassin du Thouet amont » – Volume I : Synthèse, 2016)

Enjeux	Objectifs
Maintenir ou améliorer la qualité de la ressource en eau sur le bassin amont du Thouet	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les apports de substances polluantes (physico-chimiques et organiques) au réseau hydrographique • Maintenir ou restaurer les systèmes naturels de filtration des eaux de ruissellement et de lessivage, et augmenter leurs surfaces sur le site Natura 2000 • Améliorer la continuité écologique des cours d'eau pour limiter la stagnation et le réchauffement de l'eau
Maintenir, restaurer et gérer les habitats des espèces d'intérêt communautaire ainsi que la diversité écologique du bassin amont du Thouet	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les berges et la ripisylve le long du Thouet et de ses affluents • Maintenir et restaurer les habitats de fond de cours d'eau • Maintenir et restaurer les habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire • Lutter contre les espèces exotiques envahissantes animales et végétales et assurer une veille
Valoriser et animer le site Natura 2000 et sensibiliser les acteurs aux enjeux du Document d'Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'appropriation du site par des actions de communication • Sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques du site Natura 2000
Suivre la mise œuvre du Document d'objectifs et réaliser les suivis scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les actions du Document d'Objectifs et évaluer leurs résultats • Évaluer l'évolution du site Natura 2000 et de ses composantes

D'après le Docob de la zone Natura 2000, les enjeux définis permettent d'axer les objectifs sur la restauration et le maintien de la qualité d'eau et des habitats pour préserver les espèces patrimoniales en place. La communication et la sensibilisation font également l'objet d'un enjeu à part entière.

Le programme d'actions du CTMA 2017-2021 est en accord avec les enjeux et objectifs définis par le DOCOB Natura 2000 "Bassin du Thouet amont" avec notamment le rétablissement d'habitats de faune et de flore d'intérêt communautaire.

3.4. AUTRES OUTILS

Ajoutons que d'autres dispositifs administratifs et réglementaires ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions :

- le plan de gestion Anguille : espèce en danger critique d'extinction intégrée à la réflexion lors des aménagements prévus sur ouvrage ;
- le classement en réservoir biologique de certaines parties de cours d'eau avec des actions visant à augmenter la capacité d'accueil du milieu, à restaurer la circulation piscicole et sédimentaire, à tendre vers un régime thermique plus conforme.

4. SYNTHÈSE

Les expertises techniques réalisées en 2016 et 2017 ont permis de mettre en évidence plusieurs altérations à l'échelle du bassin du Thouet, notamment d'ordre hydromorphologique. Ces altérations, détaillées dans le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation unique au titre de la Loi sur l'Eau, constituent un des principaux facteurs limitant l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau à l'échéance 2021 et 2027, fixées par la Directive Cadre Européenne et reprises dans le SDAGE Loire-Bretagne 2016 – 2021.

Le programme d'actions 2017-2021 proposé sur le Thouet et plusieurs de ses affluents doit permettre l'amélioration générale de l'état écologique des cours d'eau. Les actions retenues vont donc cibler plusieurs compartiments : le lit mineur (aménagement d'ouvrages, restauration morphologique, aménagement de passage à gué, enlèvement d'embâcles et arrachage de plantes invasives), les berges (aménagement d'abreuvoirs et de clôture, restauration ou entretien de la ripisylve, protection de berges) et le lit majeur (zone humide à enjeu piscicole). Ajoutons, que de nombreux indicateurs de suivi (biologique, physicochimique et hydromorphologique) ont été définis afin de suivre l'évolution du milieu après travaux.

Rappelons que les actions prévues ont été validées par un comité de pilotage et font suite à de nombreux échanges entre acteurs locaux, usagers, riverains, partenaires techniques et financiers. Elles s'avèrent cohérentes avec les enjeux identifiés sur les masses d'eau et en accord avec les objectifs de la DCE, du SDAGE Loire-Bretagne, du SAGE Thouet et du document d'objectifs Natura 2000 bassin du Thouet amont.

Le budget total du programme d'action 2017-2021 s'élève à 1 794 144 € TTC. Des aides financières sont prévues au cas par cas selon la nature des travaux, et ce à travers les participations de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Départemental et de la Région. Précisons que le taux maximal total ne dépasse pas le seuil des 80 % d'aides publiques.